

Lettre d'ouverture

Comité Technique de la DFPE

Monsieur le Président, Madame la Conseillère, Mesdames, Messieurs,

Nous voilà réunis pour le dernier Comité Technique de l'année 2021 avec un ordre du jour conséquent et plusieurs bilans.

À l'heure des bilans, la **CFTC** constate à regret que cette année se termine sur une note décevante pour l'ensemble des agents, agentes de notre collectivité.

Malgré la mobilisation des personnels et plus de 8 journées d'action entre février et juillet 2021, malgré cette pression qui aura permis d'arracher à l'exécutif quelques compensations sur les sujétions, le constat à ce jour est plutôt amer.

La sujétion « intensité et environnement de travail » dite « Ville Capitale », proposée par les organisations syndicales réunies en intersyndicale, est suspendue par le Tribunal administratif à la demande du Préfet.

Au 1er janvier 2022, la très grande majorité du personnel va voir sa durée annuelle de travail s'accroître sans aucune rémunération supplémentaire.

Les agents, agentes lorsqu'ils découvriront leurs nouveaux cycles de travail prendront réellement conscience des changements qui leur seront défavorables.

Sur le règlement du temps de travail, la **CFTC** tire un autre bilan amer de la communication de la Direction.

La **CFTC** demande régulièrement à la Direction de faire un effort vers les personnels afin que chacun, chacune ait le même niveau d'information.

Nous avons été heurtées par la communication mensongère de la DFPE, en découvrant sur le terrain des affiches précisant aux agents, agentes qu'ils ne perdraient pas un jour de congé en 2022. Chacun, chacune d'entre nous savait pourtant que rien n'était gagné.

Laisser croire le contraire relève de la tromperie et abuse de la confiance des agents, agentes.

La vie personnelle des agents, agentes va être particulièrement affectée en diminuant leur capacité à poser des jours de congés.

Ce temps de repos en moins pèsera aussi pour les personnes les moins rémunérées alors que le pouvoir d'achat des agents, agentes du service public stagne voire diminue depuis plusieurs années, cela contribuera à la dégradation de l'emploi public à Paris et ne favorisera sans doute pas l'attractivité de notre collectivité.



Les années à venir pour notre service public et en particulier pour la Petite Enfance nous interroge et nous préoccupe.

Nous relevons dans le bilan social 2020 une augmentation des démissions, nous recevons un nombre conséquent de demandes de renseignements pour la rupture conventionnelle.

Certes, le **Bilan primitif Emploi 2022** laisse apparaître une légère augmentation des effectifs pour la DFPE liée à « l'accord local sujétions et temps de travail ».

En clair, il s'agit d'une trentaine de poste suite à l'octroi du temps d'habillage /deshabillage » et de quelques postes pour ouverture et restructuration.

Cependant, lors de l'examen du budget primitif au CT Central du 17 novembre 2021, **la CFTC a dénoncé un des problèmes réels de notre collectivité : son manque d'attractivité et la difficulté à recruter des agents du niveau attendu sur de nombreux emplois.**

Qu'il s'agisse de la DFPE où le recrutement des Auxiliaires de Puériculture est problématique, des espaces verts où les besoins sont criants en jardiniers, agents techniques d'entretien d'espaces et bûcherons, de la DPE ... ou d'autres directions, **la question des sous-effectifs reste non résolue.**

Si à la DFPE, l'âge moyen 43 ans est légèrement en dessous de l'âge moyen de la collectivité (47 ans et 2 mois en 2020), les agents, agentes doivent assumer la surcharge de travail liée aux emplois vacants avec des contraintes d'objectifs toujours plus grandes.

Loin de résoudre ces difficultés, **le passage des auxiliaires de puériculture en catégorie B, compliquera** les recrutements **par la mise en œuvre réglementaire d'un concours sur titre.**

Dans l'attente de l'organisation annuelle de ce concours, les Auxiliaires pourraient être recrutées sous contrat, précarisant ainsi le démarrage dans la vie des jeunes professionnelles.

De plus, si aucune alternative n'est trouvée le versement de la prime d'installation en Ile de France leur sera refusé, sauf à changer de résidence administrative !

Rappelons aussi pour mémoire que l'attractivité passe par la politique du logement en faveur des personnels.

Or le nombre de demandes de logement est en augmentation entre 2019 et 2020 pour une attribution en baisse ce qui n'est favorable ni à l'attractivité de la Ville, ni à la « fidélisation » du personnel.

- En 2020 : 1022 demandes en 2020
221 propositions et 57 logements attribués en 2020
 - 21.6 % des demandes ont donné lieu à une proposition
 - une proposition sur 4 (26%) a débouché sur un logement attribué
- en 2019 835 en 2019
185 propositions en 2019 pour 73 logements attribués
 - 22.1% de demandes ont donné lieu à une proposition
 - plus d'une proposition sur 3 (39%) de donné lieu à une attribution de logement

Un effort conséquent est donc à réaliser tant dans le recrutement que dans les conditions d'exercice des missions des agents, agentes de la DFPE.

Je vous remercie de votre attention.

La CFTC aux côtés de tous les agents



CFTC - 2 bis, square Georges Lesage - 75012 Paris - ☎ 01 43 47 84 70 - ✉ syndicat-cftc@paris.fr



www.cftcvdp.fr

facebook.com/cftcvdparis



twitter.com/cftcvdparis



instagram.com/cftcvdparis